

Fin de la visite du ministre belge de la Défense au Burundi

PANA, 07/10/2008 Bujumbura, Burundi - Le ministre belge de la Défense, Pieter de Crem, a terminé, mardi, une visite de travail de deux jours au Burundi, au cours de laquelle il s'est notamment entretenu avec son homologue burundais, Germain Niyoyankana. Au cours d'une séance de travail lundi au département de la Défense du Burundi, les chefs des différentes directions de ce ministère ont expliqué tour à tour, le fonctionnement de leurs services, soulignant spécialement les difficultés qu'ils rencontrent.

Tous ont demandé une aide accrue de la Belgique pour la formation du personnel ainsi que pour le matériel dont a besoin la Force de Défense nationale (FDN), l'armée nationale burundaise intégrée. En effet, après la signature de l'Accord global de cessez-le-feu avec les groupes rebelles, les combattants ont rejoint l'armée nationale burundaise. Seuls les combattants du Palipehutu-FNL (Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération), mouvement qui n'a conclu que récemment un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement de Bujumbura, n'ont pas encore rejoint l'armée nationale. Au cours d'une réception lundi à l'ambassade de Belgique à laquelle étaient conviés notamment les officiers supérieurs de l'armée, Pieter de Crem a appelé le FNL à déposer les armes, de reconnaître la Constitution nationale et de se transformer en un parti politique normal visant à accéder au pouvoir par la voie des urnes. Le ministre belge de la Défense s'est engagé à fournir aux cadres militaires issus des FNL, une formation afin de permettre leur intégration dans l'armée nationale. Un officier supérieur de l'armée burundaise a confié à la presse que le problème est que la FDN, qui compte actuellement 30.000 soldats, doit, pour des raisons financières, procéder à la démobilisation d'au moins 5.000 d'entre eux. En même temps, la FDN devrait pouvoir intégrer les combattants des FNL qui auront décidé d'entrer dans l'armée nationale conformément à l'accord de cessez-le-feu signé avec le gouvernement de Bujumbura. Au cours d'un entretien avec la presse, le ministre belge de la Défense a fait savoir que la Belgique est disposée à participer à la force navale internationale devant opérer au large de la Somalie pour lutter contre la piraterie maritime. La Belgique attend qu'un mandat précis soit défini par le Conseil de Sécurité de l'ONU ou par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour prendre une décision définitive. En outre la participation de la Belgique à une force navale internationale ne pourrait intervenir qu'après l'adoption par le gouvernement belge du budget 2009. Autrement, a-t-il tenu à préciser, la Belgique dispose de capacités pour participer à une force navale internationale, rappelant à cet égard qu'un navire de la marine belge participe actuellement aux patrouilles au large des côtes libanaises dans le cadre de l'embargo décrété par l'ONU contre les livraisons d'armes au Hezbollah.